

**NOTE D'INFORMATION N° 18-20**

<b>Emetteur :</b> Monsieur Alain BLAS, Directeur Général	<b>Destinataires :</b> Réception
	<input type="checkbox"/> Pour application <input checked="" type="checkbox"/> Pour information
<b>Objet : Pass propriétaires</b> <b>N/Réf : SG/AB</b>	AVORIAZ, Le jeudi 20 décembre 2018

Je vous informe que les pass propriétaires sont délivrés en fonction du type de logement selon la règle ci-dessous :

Studio ..... 4 passes  
2 Pièces ..... 5 passes  
3 Pièces ..... 6 à 8 passes  
Chalets/4 Pièces et plus..... 10 passes  
Commerces ..... 5 passes

Ces cartes propriétaires permettent de bénéficier :

- De 2 Allers/Retours par jour et par carte sur l'Express des Prodains
- Cette carte n'est pas nominative et peut être utilisée par 2 personnes différentes.
- Ces cartes sont valables jusqu'en été 2022.
- Ces cartes ne permettent pas de faire du ski.

**Alain BLAS**  
**Directeur Général**

